

**Communauté de Communes
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 22 juin 2023

Aujourd'hui vingt-neuf juin deux mille vingt trois

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, Rue Saint-Martin à Subles, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (présent à compter de la délibération n° 21) (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christian VIEL (**Barbeville**) – M. David LEMARESQUIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – M. Richard BROUZES – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Isabelle BACON – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) – M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – M. Didier BAREY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – Mme Isa BOUDARD (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Françoise JEAN-PIERRE (**Bayeux**) – M. Aurélien MARIE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Richard BROUZES (**Bayeux**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) donne pouvoir à M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) donne pouvoir à M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**).

Absents excusés : Mme Lydie POULET (**Bayeux**) – M. Patrice FOLLIOT (**Ryes**).

Absents excusés remplacés : M. Daniel AVOINE remplacé par M. Hubert BEAURUELLE (**Arganchy**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – Mme Catherine DOS SANTOS remplacée par Mickaël MONTIGNY (**Cussy**) – M. Roland TIRARD remplacé par M. Frédéric SOMMIER (**Longues-sur-Mer**).

Absents : M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**).

Secrétaire de séance : M. Henry LEMAÎTRE
Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

N° 25

OBJET : Aménagement du Territoire et politique de l'habitat – Définition des modalités de la concertation dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification n° 5 du PLUi de Bayeux Intercom.

La Communauté de communes a approuvé son PLUI le 30 janvier 2020, puis a procédé à trois modifications de celui-ci, dont la dernière a été approuvée en mai 2023. La mise en œuvre de

divers projets d'aménagements s'inscrivant dans le projet de territoire porté par le PLUi implique d'ajuster certaines dispositions.

C'est pourquoi le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bayeux Intercom doit être modifié.

Ainsi, la modification du PLUi permettra de :

- D'ajouter des emplacements réservés et d'en supprimer
- D'étendre des STECAL
- D'inscrire des bâtiments à protéger (patrimoine) au zonage
- D'ajuster le règlement graphique et le règlement écrit pour une meilleure application des règles
- D'ajuster le règlement graphique à certaines réalités de terrain non connues lors de l'approbation du PLUi
- Mettre en compatibilité le PLUi avec les orientations du Programme Local de l'Habitat
- D'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUe pour accueil d'activités économiques
- D'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU pour de l'habitat
- Modifier la vocation et le zonage d'une zone 2AUt qui n'a plus de vocation touristique, pour faciliter la réhabilitation du bâti existant dans cette zone,
- D'étoiler des bâtiments en zone agricole ou naturelle pour permettre leur changement de destination
- Créer des OAP pour encadrer l'évolution de l'urbanisation sur certains secteurs
- Etc.

La collectivité a choisi de soumettre la modification n° 5 du PLUi à évaluation environnementale (art. R.104-33 du Code de l'Urbanisme). Dans ce cadre, une concertation avec la population est obligatoire en phase d'études (art. L103-2 alinéa b du Code de l'Urbanisme).

Les modalités de cette concertation doivent être définies par le conseil communautaire.

Afin d'associer le public pendant toute la phase d'élaboration du projet, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du public d'une note synthétique présentant la modification
- Mise à disposition des premiers éléments du projet de modification au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- Mise à disposition d'un registre pour inscrire les remarques

Le dossier de concertation sera consultable :

- Sur le site Internet de Bayeux Intercom à l'adresse suivante : <https://bayeux-intercom.fr/infos/procedure-en-cours/>
- sur support papier au siège de Bayeux Intercom - 4 place Gauquelin Despallières - 14400 BAYEUX, ainsi que dans les mairies des communes listées ci-dessous, aux jours et heures ouvrables habituels.

Commune	Adresse
Bayeux	19 Rue Laitière, 14400 Bayeux
Cussy	62 Le Bourg, 14400 Cussy
Campigny	Le Bourg, 14490 Campigny
Commes	11 Route d'Arromanches, 14520 Commes
Longues-sur-Mer	3 Rue de la Mer, 14400 Longues-sur-Mer
Port en Bessin-Huppain	15 rue Docteur Camille Huet, 14520 Port en Bessin-Huppain
Saint Martin des entrées	10/12 Rue William Kennedy Ferguson, 14400 Saint-Martin-des-Entrées
Saint-Vigor-le-Grand	9 Rue de la Mairie, 14400 Saint-Vigor-le-Grand
Sommervieu	14 Rue de l'Église, 14400 Sommervieu
Vaucelles	Bourg, 14400 Vaucelles

Le public pourra faire ses observations sur les registres papier mis à disposition au siège de Bayeux Intercom, dans les mairies des communes listées ci-dessus aux jours et heures ouvrables habituels, ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : amenagement-habitat@bayeux-intercom.fr.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Communautaire devra en tirer le bilan.

La Commission « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 12 juin 2023 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 20 juin 2023, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modalités de concertation du dossier de modification n° 5 du PLUi ;
- **De mettre en œuvre** les modalités de concertation telles que figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET